

# PROCÈS VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le neuf octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de DUNGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10 + 4 pouvoirs

PRÉSENTS :

M. Marc ROLLIN (mandataire de M. Bernard ALLAMAN), M. Fred VIART (mandataire de M. Laurent de TURPAIN-FONTAINE-VIVE), Mme Pascale MEYER (mandataire de Mme Véronique GESIPPE), M. Jean-François HAGNIER (mandataire de M. Marc CHAVANNE) M. Bruno BARTHALAIS, M. Eric BARITHEL, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, Mme Monique MERMET, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU.

ABSENTS EXCUSES : M. Bernard ALLAMAN (a donné pouvoir à M. Marc ROLLIN), M. Marc CHAVANNE (a donné pouvoir à M. Jean-François HAGNIER) Mme Véronique GESIPPE (a donné pouvoir à Mme Pascale MEYER). M. Laurent de TURPAIN-FONTAINE-VIVE (a donné pouvoir à M. Fred VIART)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02/10/2008

Date d'affichage de la convocation : le 02/10/2008

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Eric BARITHEL est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance  
est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter 1 question à l'ordre du jour il s'agit de l'avenant N° 1 lot N° 1 marché adapté travaux Grenette Le conseil municipal accepte à l'unanimité*

### DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRIMITIF 2008

Certaines régularisations d'imputations budgétaires sont nécessaires au budget primitif 2008.

Il s'agit de la rétrocession concession cimetière de Blauve d'un montant de 1 287.98 € section de fonctionnement dépenses et de la participation communale SELEQ74 enfouissement des lignes route de Magnonnet section investissement dépenses.

Après avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Euro
673	annulation de titres antérieurs	+1 290
61523 (exemple)	Entretien et réparation sur voies et réseaux	-1 290

## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Euro
20415	Subvention d'équipement aux organismes publics	+ 51 000
21534	Réseaux d'électrification	- 51 000

### PLAN LOCAL DE GESTION DE L'ESPACE : REMISE EN ETAT DU CHEMIN RURAL DIT DE « DHERE »

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays de Faverges et la communauté de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, ont mis en place une opération dénommée Plan Local de gestion de l'Espace (PLGE).

Le plan de financement de cette opération fait ressortir une participation des propriétaires, qu'ils soient publics ou privés, déduction faite des aides publiques obtenues par la Communauté de Communes.

*Le conseil Municipal demande un descriptif des travaux à engager sur le chemin rural dit de DHERE. Le vote est reporté au prochain conseil municipal.*

### AMENAGEMENT D'UN PARKING 7 PLACES A L'ENTREE DU VILLAGE SUR LA PARCELLE AD 254 AVEC FERMETURE DE L'ACCES A LA RD 1508

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la demande de subvention « amendes de police » au Conseil Général sur l'aménagement d'un parking « parcelle AD 254 dit parking LAMOUILLE » (délibération N° 21/08) datée du 22/05/2008 a été acceptée par la Commission Permanente du Conseil Général. Cette subvention s'élève à 3 885 € soit 30 % de 12 950 € HT (devis reçu le 06/04/2008)

Il faut maintenant que la commune s'engage à réaliser ces travaux.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces travaux consistent en l'aménagement d'un parking 7 places à l'entrée du village sur la parcelle AD 254 avec fermeture de l'accès à la RD 1508

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- *Accepte à l'unanimité les travaux mentionnés ci-dessus.*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants*

## INSTAURATION DE LA PVR (PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L332-11.1 et L332-11.2

**CONSIDERANT** que les articles précités autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

**DECIDE**

- d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour voirie et réseaux définie aux articles L332-11.1 et L332-11.2 du code de l'urbanisme
- en application du dernier alinéa de l'article L332-11.1, d'exempter de l'obligation de participation, dans la limite de 50 %, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

### TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS SALLE POLYVALENTE MARCHÉ DE TRAVAUX (MAPA) AVENANT N° 1 LOT N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant initial du marché adapté lot N° 1 terrassement, VRD, maçonnerie, accepté par délibération N°39/08 du 7 août 2008 soit 33 610.80 € HT (40 198.52 € TTC) a été augmenté suite aux modifications demandées par la commune. Il s'agit du drainage en pied de mur façade sud et du drainage en pied de talus contre la bordure façade sud.

Le montant de cet avenant N°1 s'élève à 2 508.23 € HT (2 999.84 € TTC) ce qui porte le montant total du lot N°1 à 36 119.03 € HT (43 198.36 € TTC) représentant ainsi une augmentation d'environ 7.46 %.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant de cet avenant N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *Donne son accord sur le montant de 2 508.23 € HT (2 999.84 € TTC)*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 du lot N°1 de CHARVIN*  
*Entreprise*

#### Questions et informations diverses

Lettre demande d'emploi d'Alain Daviet

Débat public le vendredi 14 novembre à 20 h 00 pour savoir si la commune va réintégrer le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Information sur Lac en Partage organisé par le SILA le dimanche 12/10/2008

La séance est levée à 21 H 05